

Date de dépôt : 5 juin 2018

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi N° 11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron à Genève

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie le 29 mai 2018 sous la présidence de M. François Lefort pour étudier ce projet de loi renvoyé à la commission des travaux par le Grand Conseil. Que M. Sébastien Pasche, qui a assuré la rédaction du procès-verbal, soit remercié de sa précieuse collaboration. Ont assisté aux séances : M. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances, et M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

Audition de M. Etienne Marclay, vice-président pour les ressources humaines et opérations, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), et de M. Sandro Simioni, directeur, direction des constructions, office des bâtiments (OBA), département des finances

M. Simioni rappelle en préambule que l'Etat de Genève n'est pas propriétaire du bâtiment.

M. Marclay souligne quant à lui que la loi N° 11794 a consisté à allouer une subvention devant permettre de financer partiellement la réalisation d'une partie du projet du Campus Biotech sur le site de Sécheron à Genève,

dont le maître d'ouvrage est l'EPFL, en particulier la transformation et l'adaptation des locaux sis dans le bâtiment B1 à l'entrée du campus pour héberger le Human Brain Project¹, de manière à répondre aux besoins de ce projet, transféré de Lausanne à Genève en 2014. Ces travaux ont ainsi été réalisés en partie pour l'infrastructure et les bâtiments et en partie pour l'équipement scientifique de visualisation et de calcul. M. Marclay tient à remercier le canton de Genève pour cette subvention qui a permis de déplacer l'entier du projet sur Genève. Il relève que le montant total était de 5 millions, rappelle qu'il y a eu une présentation intermédiaire faite à la commission en 2015 et observe que le crédit d'investissement s'est donc décomposé en 2 parties : une pour la construction à hauteur d'environ 3,3 millions et une pour l'équipement mobile à hauteur d'environ 1,7 million.

M. Marclay rappelle par ailleurs que les surfaces brutes de plancher du bâtiment B1 se montent à 4700 m², sur 7 niveaux occupés pour le projet Human Brain. Il ajoute que les décomptes ont été produits et transmis au département concerné, tant pour la partie aménagement que la partie équipement. L'EPFL a quant à elle contribué à un apport de fonds pour les équipements. Les membres de la commission des travaux ont pu voir quelques prises de vues des espaces de bureaux ouverts et fermés, des espaces de réunions, des espaces de visualisation et des espaces de travail collaboratifs. Certains compactus ont été supprimés pour gagner des espaces de travail et créer des zones de rencontre. Au niveau des équipements, des salles de vidéoconférence offrent la possibilité de travailler avec des partenaires se trouvant en dehors de Genève et des espaces plus high-tech sont à disposition des chercheurs travaillant sur la simulation du cerveau.

M. Marclay indique enfin que le projet se trouve maintenant dans sa 3^e phase et qu'il est censé durer en tout 10 ans. Il ajoute que l'EPFL bénéficie également d'un apport du canton d'un million par année pour les frais d'exploitation et de location du bâtiment B1.

¹ Cf. Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio sur la loi 11794 adoptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 22 avril 2016 : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11794A.pdf>

Délibération

Sans autre commentaire, la commission des travaux se propose de passer au vote du présent projet de loi.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12274. **L'entrée en matière est acceptée par 14 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstention : –

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'*art. 1 Bouclement* :

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.

Le président met aux voix l'*art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* :

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 12274 dans son ensemble.

Le PL 12274 est adopté par 14 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstention : –

Projet de loi (12274-A)

de bouclement de la loi N° 11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Bouclement**

Le bouclement de la loi N° 11794 du 22 avril 2016 se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	5 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>5 000 000 F</u>
Non dépensé	0 F

Art. 2 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.